

**COMMUNE DE MOISSAC**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille quatorze, le cinq avril (05 avril),** à 10 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis en salle de la Mairie sur la convocation du 1<sup>er</sup> avril 2014 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

M. Jean-Michel HENRYOT, Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre FONTANIE, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Mathieu RICHARD, Mme Christine HEMERY, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Michel PIRAME, Mme Eliette DELMAS, M. Jérôme VALETTE, Mme Fabienne GASC, M. Aïzen ABOUA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Marie CASTRO, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Jean-Paul NUNZI, Mme Martine DAMIANI, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), **Conseiller Municipal,**

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur NUNZI quitte la séance après l'installation du Conseil Municipal.

**PROCES VERBAL DE LA  
SÉANCE PUBLIQUE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Samedi 05 Avril 2014 à 10h00**

## **PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Interventions des conseillers municipaux :

M. Jean-Paul NUNZI : ouvre donc cette séance, cette première séance qui suit les résultats du deuxième tour des élections municipales.

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 30 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, tête de liste « avec vous pour Moissac », a recueilli 2 616 voix et a obtenu 24 sièges.

Sont élus :

- M. HENRYOT Jean-Michel
- Mme ROLLET Colette
- M. BOTTA Daniel
- Mme GARRIGUES Marie-Thérèse
- M. CASSIGNOL Michel
- Mme BAULU Maryse
- M. ANDRAL Maurice
- Mme MAERTEN Fabienne
- M. HENRYOT Jean-Luc
- Mme VALETTE Muriel
- M. CALVI Daniel
- Mme AUGÉ Sabine
- M. FONTANIE Pierre
- Mme AJELLO DUGUE Michèle
- M. RICHARD Mathieu
- Mme HEMERY Christine
- M. GARRIGUES Jean-Luc
- Mme ESQUIEU Pierrette
- M. PIRAME Michel
- Mme DELMAS Eliette
- M. VALETTE Jérôme
- Mme GASC Fabienne
- M. ABOUA Aïzen
- Mme SAURY Anne-Marie

La liste conduite par Monsieur Pierre GUILLAMAT, tête de liste « Moissac Avenir », a recueilli 1 533 voix et a obtenu 4 sièges.

Sont élus :

- M. GUILLAMAT Pierre
- Mme CASTRO Marie
- M. BENECH Gilles
- Mme CLARMONT Valérie

La liste conduite par Monsieur Jean-Paul NUNZI, tête de liste « Libres et ensemble pour Moissac », a recueilli 1 380 voix et a obtenu 3 sièges.

Sont élus :

- M. NUNZI Jean-Paul
- Mme DAMIANI Martine
- M. VALLES Gérard

La liste conduite par Monsieur Patrice CHARLES, tête de liste « Moissac bleu marine », a recueilli 740 voix et a obtenu 2 sièges.

Sont élus :

- M. CHARLES Patrice
- Mme DULAC Marie-Claude.

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 30 mars 2014.

#### Interventions des conseillers municipaux :

M. Jean-Paul NUNZI : voulait dire quelques mots à l'installation du nouveau conseil municipal. « C'est une séance d'ouverture pour vous et d'adieu pour moi. Cette cérémonie est donc l'occasion de vous livrer quelques-unes de mes réflexions :

Tout d'abord, Monsieur Henryot, je vous félicite. Votre liste a été élue sans discussion possible. Certains peuvent laisser croire qu'en dehors du Rassemblement Bleu Marine du Front National, les deux autres candidats dont je suis, auraient pu agir différemment et modifier le résultat du scrutin. Mais si des listes peuvent se retrouver et conclure un accord au deuxième tour, cela exige quelques conditions préalables :

- Etre proche politiquement, et partager des valeurs. Les semaines qui viennent de s'écouler ont plutôt démontré le contraire.
- Faire des campagnes sur des thèmes voisins, et avoir des propositions compatibles, ça n'a pas été le cas.
- Eviter évidemment les critiques sévères et les mises en cause personnelles violentes (ce qui, comme chaque électeur a pu juger, n'a pas été le cas).

Des conditions qui, si elles ne sont pas réunies, empêchent naturellement le rassemblement du deuxième tour.

Contrairement à ce qu'ont pu laisser penser certains manipulateurs d'opinion, au deuxième tour, on ne se désiste pas, on fusionne.

Etant donné les résultats du premier tour, les deux listes auraient constitué une seule liste au prorata des résultats, c'est-à-dire en gros la moitié des candidats de chacune des listes. Cette solution qui s'est faite dans la plupart des villes à droite comme à gauche, n'a même pas été évoquée à Moissac, étant donné la violence des propos et des écrits avant le premier tour. Je ne constituais pas un obstacle puisque j'avais proposé à mes colistiers de me retirer si un accord était possible. Mais, étant donné les circonstances, les citoyens qui s'étaient exprimés en connaissance de cause dès

le 1<sup>er</sup> tour n'auraient pas compris ni accepté ce soudain rassemblement contre nature. S'allier pour des places aurait été contraire à notre idée de la vie publique.

D'autre part, je pense honnêtement qu'il y a eu, au niveau local comme national, un vote de rejet par une partie de la population en souffrance d'hommes et de femmes considérés comme proches du gouvernement actuel. Avec des « si » on referait l'histoire, mais la réalité est là, notre liste ne se sent d'aucune responsabilité dans votre victoire, ni par le contenu, ni par le ton de notre campagne.

La droite que vous représentez a gagné à Moissac et gouvernera cette ville pendant les 6 ans qui viennent.

J'ai suivi vos écrits, Monsieur Henryot, et j'ai constaté au-delà des outrances hélas inévitables en campagne électorale, que vos positions avaient évolué au fil des semaines. Je l'ai vérifié lors de nos rencontres au cours desquelles je vous ai transmis les dossiers en cours.

Sur les quelques projets envisagés par notre équipe en 2014 et 2015, l'aile St Julien (pour achever le périmètre abbatial et améliorer les fonctions de l'Office de Tourisme, qui doit accueillir de plus en plus de monde), sur l'itinéraire de la pierre à l'eau, sur la mini crèche du centre-ville, et bien d'autres encore, j'ai cru comprendre que vous n'aviez pas écarté ces projets, ce dont je suis ravi.

Mais cela est bien sûr désormais de votre entière responsabilité.

Je voudrais vous dire en conclusion que je reste très fier du travail accompli au cours de ces années avec les équipes successives que j'ai dirigées ; très fier d'avoir fait de la bourgade rurale de Moissac ce qu'est notre Ville aujourd'hui, sans en ignorer les handicaps et les faiblesses dans un environnement politique départemental hostile et dans une situation économique nationale difficile.

Depuis l'élection de dimanche, c'est par dizaines que je reçois des témoignages de remerciements pour ce que nous avons fait de Moissac, y compris étonnamment de la part de personnes qui ont voté pour vous Monsieur Henryot.

Je ne peux me retirer sans remercier encore l'ensemble du personnel municipal avec qui j'ai travaillé en totale confiance tout au long de ces années et dire combien j'ai apprécié cette collaboration de tous les instants. Ma vie politique m'a procuré énormément de satisfactions. J'ai aimé ce parcours au service de l'intérêt général. Elu 5 fois Maire de Moissac, 3 fois Conseiller Général, 2 fois Conseiller Régional et 2 fois Député. De tous ces mandats, ma préférence va incontestablement à ceux consacrés à ma ville. Je remercie les moissagais qui m'ont tant de fois apporté leur soutien. Je crois, sans sentiments présomptueux, avoir su tirer profit des atouts de Moissac pour en faire une ville moderne, dynamique pour ses habitants et attractive pour ses visiteurs. Ces mandats électifs je les ai toujours servis avec passion et dévouement souvent au détriment de ma vie personnelle.

J'éprouve donc le sentiment du devoir accompli correctement avec honnêteté et simplicité, dans l'intérêt de nos concitoyens, en laissant un nombre important de services communaux de qualité, dans l'éducation, l'économie, le sport, la culture, le patrimoine, le tourisme, et dans bien des domaines de l'environnement quotidien des moissagais. Nous laissons une vie associative particulièrement riche et variée aussi, une ville belle, agréable à vivre, qui attire des dizaines de milliers de visiteurs avec l'espoir d'en augmenter le nombre.

Je me retire donc aujourd'hui de la vie politique, mais mes 3 compagnons de liste sauront réaffirmer nos valeurs au cours de ce mandat, rester vigilants sur le maintien de nos services à la population, exiger la vérité sur les problèmes en cours et bien sûr continuerons à nous battre pour une information plurielle, par respect pour nos concitoyens.

En ce qui me concerne, comme je l'ai annoncé dimanche dernier, j'ai décidé de me retirer de la vie politique. Aussi, je donne procuration à Gérard Valles pour voter en

mon nom au cours de cette séance, à l'issue de laquelle ma démission sera remise au Maire en main propre.

Jean-Michel Henryot, c'est avec beaucoup de sincérité que je vous souhaite de réussir la gestion de cette ville dans les 6 ans qui viennent, et j'espère que vous saurez saisir la chance que j'entrevois en plus d'autres perspectives de faire enfin fructifier la communauté de communes. Je le souhaite parce que bien sûr, au-delà du destin personnel, ce qui me tient le plus à cœur, c'est l'évolution heureuse de notre ville et l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Bon courage et bonne chance. »

M. Jean-Michel HENRYOT : « permettez-moi de vous remercier des 30 ans que vous avez passé au service de cette ville. 30 ans et même plus puisque vous aviez déjà des fonctions avant votre élection en tant que Maire.

Vous laisserez une trace indélébile de Moissac, car 30 ans de mandat avec tous les mandats que vous avez assuré ça restera dans l'histoire de Moissac.

J'espère que nous serons à la hauteur de la tâche confiée dans les derniers mots de votre discours. C'est une émotion pour tout le monde et je sens qu'elle est là pour vous (Monsieur NUNZI) et je crois pour toutes les personnes qui sont autour de cette table et dans cette salle, c'est une émotion parce que nous connaissons tous Monsieur NUNZI depuis longtemps, nous l'avons vu à l'œuvre ; certes il y a eu une campagne électorale, certes il y a eu des propositions de part et d'autre qui ont amené aux résultats d'aujourd'hui ; mais tous ici doivent dire merci Monsieur NUNZI et surtout bonne chance pour la vie plus calme, plus paisible et avec plus de temps pour vous et pour tous les gens qui vous sont chers ».

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Jean-Paul NUNZI, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de Moissac, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'Assemblée, à savoir Madame Marie-Claude DULAC, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Madame Marie-Claude DULAC prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Interventions des conseillers municipaux :

Mme Marie-Claude DULAC : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, c'est avec honneur et fierté que j'assume en ma qualité de doyenne, la charge légale, symbolique et républicaine de présider votre assemblée municipale en vue de procéder à l'élection du Maire. J'entends inscrire cette séance inaugurale dans les principes de la tradition nationale et républicaine.

Dans cet esprit, je salue le conseil municipal sortant et son Maire et je salue le conseil municipal entrant.

Je suis heureuse d'accueillir tous ceux qui étaient là lors du précédent mandat et rend hommage au dévouement renouvelé dont ils ont fait preuve au service de leurs concitoyens.

Je félicite, pour leur engagement, tous les nouveaux conseillers qui rentrent au conseil pour la première fois, c'est mon cas, je partage avec eux l'émotion qui parcourt chacun de nous à siéger, pour la première fois, au conseil municipal dont nous avons la longue liste, la longue histoire des élus municipaux de Moissac.

Etre élu est une mission difficile, la volonté de voir nos engagements, nos convictions, l'affirmation de choix se traduire par les décisions municipales pour se soumettre, en effet, au respect de la décision collégiale et à l'exigence des règles démocratiques de prise de décision. C'est encore plus vrai quand il s'agit de l'incarnation de la République la plus proche des citoyens que sont les Mairies. Je fais le vœu que vous soyez tous à la hauteur de cette difficile mais ô combien passionnante mission dans le respect de chacun et pour le bien de tous. Merci »

## **ELECTION DU MAIRE**

Madame Marie-Claude DULAC propose de désigner Monsieur Aïzen ABOUA, benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

Monsieur Aïzen ABOUA est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Marie-Claude DULAC dénombre 31 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Madame la Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### Interventions des conseillers municipaux :

Mme DULAC : demande qui est candidat à l'élection de Maire ?

Mme ROLLET : propose Monsieur Jean-Michel HENRYOT pour la candidature à l'élection du Maire.

M. CHARLES : se présente.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :  
Madame Colette ROLLET et Madame Maïté GARRIGUES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	7
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu :

- M. Jean-Michel HENRYOT : 24 voix,
- M. Patrice CHARLES : 2 voix.

M. Jean-Michel HENRYOT ayant obtenu la majorité absolue légale, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

*Madame Marie-Claude DULAC passe l'écharpe à Monsieur Jean-Michel HENRYOT.*

Interventions des conseillers municipaux :

M. Le MAIRE : remercie Madame DULAC d'avoir présidé cette séance et donc procédé à son élection. Il va dire quelques mots avant de continuer la séance.

« Mesdames, messieurs, chers concitoyens, la campagne électorale est terminée. Je remercie, avant toute chose, les moissagaises et les moissagais qui ont permis à notre liste d'arriver en tête à l'issue d'une campagne des plus longues et parfois difficile.

Aujourd'hui, autour des tables de ce conseil, nous sommes tous les élus de Moissac avec le rôle exigeant et exaltant de gérer au mieux notre ville pour son rayonnement et pour le bien-être de tous ses habitants.

Je compte sur la bonne volonté de tous, et espère qu'au-delà de nos différences d'appréciation, nous saurons nous retrouver sur l'essentiel et au moins dans une critique constructive. Personnellement, je peux vous assurer que ma seule préoccupation restera l'intérêt général loin de toutes polémiques inutiles. La campagne est finie, il faut se mettre au travail. Moissac a des atouts, nous serons là

pour les valoriser avec l'appui de ses habitants et de ses forces vives. Nous ferons tout pour remettre cette ville dans le sens de la marche, dans la continuité de ce qui a été fait par nos prédécesseurs.

Les forces vives de Moissac, ce sont vous, les employés, les ouvriers, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les professions libérales. Vous, vous avez tous un rôle à jouer dans la vie de notre ville.

Ces forces vives ce sont aussi toutes nos associations nombreuses et variées indispensables au bien vivre à Moissac, animatrices des sports, de la culture, humanitaires au service des défavorisés, elles méritent un soutien légitime et nous y veillerons.

Pour obtenir des résultats, il faut des initiatives, de la volonté et des moyens.

Des moyens financiers : dès lundi, nous nous mettons au travail pour élaborer le prochain budget qui doit être rendu très rapidement.

Des moyens humains : nous avons des services municipaux dont le potentiel est important et qui doit être valorisé au mieux dans la reconnaissance et les compétences de chacun.

Maintenant, Mesdames et Messieurs les conseillers, les moissagaises et les moissagais ont besoin de vous, ils nous attendent, ils veulent nous voir à l'œuvre ; alors je vais vous dire au travail. »

## **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS (MAXIMUM 9 ADJOINTS)**

Sous la présidence de M. Jean-Michel HENRYOT élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise que le nombre des adjoints est déterminé librement par le Conseil Municipal sans toutefois que ce nombre n'excède 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne, pour la Commune de Moissac, un effectif maximum de 9 adjoints. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé la création de 9 postes d'adjoints.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 29 voix pour et 4 abstentions (Mme DAMIANI, MM. CHARLES, NUNZI,  
VALLES),**

**DECIDE** la création de neuf postes d'adjoints au Maire.

## **FIXATION D'UN DELAI POUR LE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATURE DES ADJOINTS (CIRCULAIRE DU 13 MARS 2014)**

En vertu des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT et des articles 4 et suivants de la circulaire ministérielle du 13 mars 2014 relative à l'élection des adjoints, Monsieur le Maire, précise que les listes de candidatures aux fonctions d'adjoints au Maire sont déposées auprès du Maire dans un délai fixé par le Conseil Municipal et doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il est proposé au Conseil Municipal de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** que le délai de dépôt des listes sera de cinq minutes.

*S'en suit une suspension de séance de cinq minutes.*

## ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L. 2122-7 et suivants, il est procédé à l'élection des adjoints.

Vu la loi n° 2007 – 128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à neuf.

Vu la délibération du conseil municipal fixant le délai à cinq minutes pour le dépôt des listes de candidatures des adjoints conformément à la circulaire du 13 mars 2014,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

LISTE	LISTE	LISTE
Mme ROLLET Colette		
M. BOTTA Daniel		
Mme GARRIGUES Maïté		
M. CASSIGNOL Michel		
Mme BAULU Maryse		
M. HENRYOT Jean-Luc		
Mme VALETTE Muriel		
M. CALVI Daniel		
M. VALETTE Jérôme		

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Michel HENRYOT élu Maire, à l'élection de la liste des adjoints.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

	LISTE	LISTE	LISTE	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33			
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du Code électoral	9			
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	24			
Résultats	13			

Ont obtenu :

Liste de Madame ROLLET

24 voix

Ont obtenu :

La liste conduite par Madame Colette ROLLET ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Mme Colette ROLLET	1 <sup>er</sup>	adjoint au Maire
M. Daniel BOTTA	2 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
Mme Maïté GARRIGUES	3 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
M. Michel CASSIGNOL	4 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
Mme Maryse BAULU	5 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
M. Jean-Luc HENRYOT	6 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
Mme Muriel VALETTE	7 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
M. Daniel CALVI	8 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire
M. Jérôme VALETTE	9 <sup>ème</sup>	adjoint au Maire

Interventions des conseillers municipaux :

M. Le MAIRE : l'ordre du jour prévu inclut, pour terminer cette séance inaugurale, la mise en place de la commission finances, pour une raison très simple que chacun comprendra, les impératifs de temps nous demandent de travailler sur le budget municipal avec une date limite au 27 avril prochain. Il paraissait donc urgent de mettre en place la commission des finances avant l'établissement de toutes les autres commissions, de manière à procéder à l'élaboration du budget dans les règles de la démocratie.

## **COMMISSION FINANCES**

**Vu** l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 6 février 1992,

**Vu** la Circulaire Ministérielle du 24 mars 2014,

Outre Monsieur le Maire, Président de la Commission Finances, neuf membres sont à désigner.

Il est proposé au Conseil Municipal :

MM. BOTTA, ROLLET, AJELLO DUGUE, CALVI, FONTANIE, RICHARD, GUILLAMAT, VALLES, CHARLES.

**Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DESIGNE** MM. Daniel BOTTA, Colette ROLLET, Michèle AJELLO DUGUE, Daniel CALVI, Pierre FONTANIE, Mathieu RICHARD, Pierre GUILLAMAT, Gérard VALLES, Patrice CHARLES en tant que membres de la commission municipale finances.

### Interventions des conseillers municipaux :

M. Le MAIRE : pour information, afin de faire les choses dans des délais raisonnables. Il propose la réunion du prochain conseil municipal, dont le thème essentiel sera le vote du budget, le 24 avril 2014 ; avec une réunion de la commission des finances le 14 avril prochain.

M. Le MAIRE : l'ordre du jour de ce premier conseil municipal est épuisé. Il demande à chacun des membres des groupes de l'opposition de prendre la parole s'ils le souhaitent.

M. VALLES : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voulais au nom de « Libres et ensemble pour Moissac », faire une déclaration.

Je voudrais d'abord, démocratie oblige, Monsieur le Maire vous féliciter pour votre élection ; et souligner, même si tout cela est derrière nous, la conduite de votre campagne qui fût sérieuse, sereine et respectueuse des personnes. C'est à remarquer quand d'autres se sont vautrés dans l'anathème et l'outrance, quand le journal régional, au mépris de la plus élémentaire déontologie, a mené une campagne digne de la dernière feuille de choux militante, une campagne certainement indigne de l'idée que les citoyens se font de la presse et de la démocratie.

Mais revenons au présent, et je voudrais justement rendre justice à Jean-Paul NUNZI, redire ici le travail qu'il a accompli au service de notre ville, vous l'avez souligné et je vous en remercie, sa constance, sa passion de Moissac et des moissagais, son souci de préserver le vivre ensemble, sa volonté de dépenser juste pour ne pas accabler le contribuable, en un mot sa bonne gestion.

Les urnes ont parlé, mais les moissagais, j'en suis convaincu, qu'ils aient voté à droite ou à gauche, sauront bien vite, et je pense qu'ils le savent déjà, ce qu'ils doivent à cet homme, Jean-Paul NUNZI. Ils reconnaîtront en lui un visionnaire, celui qui a bousculé nombre de conformismes et de fatalismes pour faire de Moissac, le premier pôle fruitier de Midi-Pyrénées ; et en même temps, un des hauts lieux du tourisme régional. Une façon, à travers la mise en valeur du patrimoine et des chemins de Saint Jacques, de mettre l'histoire, l'héritage de nos ancêtres au service du développement économique de notre belle Commune.

L'œuvre, certes n'est pas terminée, et j'espère, Monsieur le Maire, que vous aurez à cœur de la poursuivre, non pas pour nous faire plaisir, mais pour que le tourisme demeure un puissant vecteur de croissance et donc de richesse pour Moissac.

Il n'est pas le seul, nous aurons l'occasion, je l'espère d'en reparler.

J'espère enfin, et je vais en terminer, que vous préserverez, mieux encore, que vous encouragerez, comme nous l'avons fait toutes ces années, sans clientélisme ni à priori, la vie associative, la formidable richesse que constitue pour notre ville le tissu associatif.

Enfin, un mot sur ce que je crois être un nouvel horizon, et vous l'avez souligné dans votre intervention, Moissac-Castelsarrasin, Boudou, Durfort, Montesquieu, Lizac ont depuis janvier dernier sort lié au sein de l'intercommunalité. Il est de votre responsabilité désormais d'en faire, avec nos partenaires, un espace de coopération, un lieu où pourront s'épanouir de nouvelles activités. Pour que nos jeunes puissent s'y construire un avenir. Pour que nos anciens puissent y couler des jours heureux.

Nous sommes désormais dans l'opposition. Alors sachez que nous la voulons républicaine dans son comportement, libre dans ses options, vigilante sur les valeurs que nous défendons et constructive pour Moissac et les Moissagais.

Monsieur le Maire, je vous remercie. »

M. Le MAIRE : remercie Monsieur VALLES et retient tout à fait sa dernière phrase qui va dans le sens de ce que Monsieur le Maire a proposé auparavant.

Il demande si un représentant d'un autre groupe souhaite prendre la parole.

M. CHARLES : remercie Monsieur le Maire.

« Je tiens, également, à vous féliciter. Il est tout à fait normal de saluer le suffrage universel en action, et vous incarnez ce suffrage universel en action.

Mes premiers mots seront quand même pour Matthieu, cet Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui, au début du mois de mars, a subi une agression sauvage : double fracture de la mâchoire. C'est un ASVP de Moissac qui assure la sécurité de l'ensemble des moissagais ; et actuellement il y a des complications. Ce jeune ASVP qui a subi une double fracture de la mâchoire, c'est un peu le symbole du combat du groupe « Rassemblement Bleu Marine Front National » au conseil municipal.

Maintenant, je tiens à féliciter les 1 185 électeurs qui, au premier tour, ont donné leurs voix au Rassemblement Bleu Marine Front National, et qui, au second tour, pour une partie (8% d'entre eux) ont préféré l'alternance en vous soutenant plutôt que nous poursuivre dans les convictions que nous défendions au premier tour. Sachez qu'une partie de l'électorat Front National a voté pour vous au second tour, ne l'oubliez pas.

Autour de nous, nous mettons en place une majorité intellectuelle autour des valeurs fondamentales qui font à la fois l'identité française et l'identité moissagaise.

En ce qui concerne les projets de délibérations que nous serons amenés à voter, nous soutiendrons, sans réserve, les projets de délibération qui œuvreront à lutter à la fois contre la délinquance, le communautarisme, l'immigration et la dette publique. Toute décision en ce sens qui se rapprochera de cette majorité intellectuelle sera soutenue avec force. Avec autant de force, nous combattons toutes les délibérations qui auraient tendance à n'être que du sparadrap ou de l'anesthésie dans la vie locale et quotidienne des moissagais, vous aurez en face de vous, une opposition claire, constructive, qui proposera des propositions réalistes à l'ensemble du conseil et au-delà à cette nouvelle communauté de communes où nous souhaitons, et je le dis dès à présent, que vous soyez le Président. Je voterai pour vous au conseil communautaire pour que Moissac reprenne la première place face aux enjeux qui se posent à cette nouvelle intercommunalité. Il est hors de question que l'on continue à laisser Castelsarrasin mener la danse toute seule, et je vous préviens, puisque avant j'étais délégué communautaire de 2001 à 2008, ensuite Monsieur DAGEN avait refusé l'opposition moissagaise au sein du conseil communautaire, l'ambiance au conseil communautaire que nous avons vécu à l'époque et qui a continué jusqu'en 2014, c'était le fait d'un super conseil municipal de Castelsarrasin. Je compte sur vous, Monsieur le Maire, pour que derrière vous l'ensemble des forces vives de Moissac, l'ensemble des élus moissagais quelle que soit leur tendance politique au sein du conseil municipal, parce que nous allons nous affronter au sein du conseil municipal, mais il est hors de question, Monsieur le Maire, que nous fassions une division moissagaise et nous serons derrière vous dans une union patriotique moissagaise, nous serons des patriotes moissagais derrière vous au conseil communautaire. Parce que la dernière fois, c'est Castelsarrasin qui a osé dire nous faisons passer le patriotisme castelsarrasinois avant les intérêts des moissagais, là grâce à vous, je l'espère nous ferons tous bloc avec vous au conseil communautaire, c'est notre position, elle sera ferme, elle sera une position de principe. Moissac doit revenir dans ses principes de souveraineté municipale.

A l'intérieur du conseil municipal, vous aurez une opposition constructive qui respectera les règles démocratiques et républicaines, ou qui les fera respecter et c'est pour ça que je m'honore d'être dans ce conseil municipal le porte-voix de l'ensemble des gens qui ont délivré un message. Ce message, vous devez

l'entendre, il s'agit de lutter, en priorité, contre la délinquance, le communautarisme et la dette publique. Je compte sur vous, je compte sur votre majorité.

Je salue l'ensemble des anciens conseillers municipaux qui ont été renouvelés, l'ensemble des nouveaux conseillers municipaux, la tâche va être rude pour Moissac, il y a des priorités.

Je terminerai par une phrase de Winston Churchill : votre priorité, c'est pour ça que vous avez été élus, c'est l'emploi, mettant la sécurité un peu derrière, j'espère qu'elle va remonter au premier plan, mais comme disait Churchill : vous avez choisi l'emploi sur la sécurité, vous risquez d'avoir ni l'emploi, ni la sécurité.

Je compte sur vous pour que ces deux atouts majeurs de Moissac puissent être réalisés sous votre mandat.

Merci Monsieur le Maire. »

M. Le MAIRE : remercie Monsieur Charles de son intervention. Il pourra remarquer deux choses suite à cette intervention :

- Concernant son appréciation sur les votes des moissagais, il le laisse libre de cette interprétation mais ce n'est pas forcément la sienne.

- En ce qui concerne les sujets que Monsieur Charles a évoqués, certes ils ont mis l'emploi en tête de leurs préoccupations car ils pensent que c'est essentiel. Concernant la sécurité, ce sont deux choses intimement liées : une ville où les gens travaillent dans de bonnes conditions et où les gens sont heureux de vivre, déjà la sécurité s'y améliorera.

Il y a des mesures à prendre, chacun le sait : l'opposition, la majorité, la majorité sortante avait aussi fait des propositions qu'il faut développer.

- En ce qui concerne l'intercommunalité, tout le monde ici est d'accord pour qu'elle redémarre rapidement et sur des bonnes bases. Et les bonnes bases effectivement, c'est qu'il n'y ait aucune animosité entre les partenaires, qu'ils soient à même de se soutenir effectivement au sein du conseil communautaire. Si on veut que ça marche, il faudra vraiment qu'il y ait une entente qui se fasse au niveau des 6 communes présentes dans l'intercommunalité.

Il faut éviter les hégémonies, parce que c'est une source de conflit. Ce qu'il faudra faire, en intercommunalité, c'est qu'il faudra être vigilant pour que l'intercommunalité progresse pour le bien de tous et parce que c'est primordial pour le bien de Moissac, de ce côté-là Monsieur le Maire rejoint Monsieur CHARLES. Mais ce sont des choses qui seront mises en place rapidement dès que le conseil communautaire se réunira et nous en reparlerons à ce moment-là.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un de l'Assemblée veut prendre la parole.

Monsieur le Maire remercie tous les présents ici, les conseillers municipaux nouvellement élus. Il pense qu'ils sont comme lui, ont une certaine émotion car c'est quelque chose de particulier. Ils ont travaillé pendant cette campagne pour être où ils sont ici. Ils sont là pour faire une œuvre commune, avec la participation de toutes les bonnes volontés, bien entendu dans le respect des droits et de la liberté de l'opposition, il n'y a aucun problème à ce sujet. Comme disait Monsieur VALLES, c'est tout à fait normal que chacun s'exprime et que les idées de chacun puissent être véhiculées en toute liberté, ce qui n'est pas effectivement toujours aussi facile à dire qu'à faire.

Cette matinée un peu particulière et chargée d'émotion va s'achever du moins pour ce conseil.

Il remercie aussi toutes les personnes du public qui sont venues assister à ce moment important de la vie démocratique de notre commune.

Comme il le disait plus tôt, il y a des manches à retrousser, il y a du travail à faire ; ils ont déjà commencé à poser des jalons, dès lundi, ils vont rentrer dans le vif du sujet pour un moment important : l'élaboration du budget avec, et il a déjà commencé à apprécier, la collaboration efficace des services municipaux.

Donc le prochain rendez-vous, la commission des finances et un conseil municipal le 24 avril qui s'annonce déjà relativement lourd et important avec le sujet principal : le budget.

Il remercie tout le monde, il invite tous les conseillers municipaux qui le souhaitent à les rejoindre pour une photo, car il pense que c'est une bonne chose pour les moissagaises et les moissagais.

Ils auront l'occasion de se rencontrer à nouveau pour faire plus ample connaissance, les citoyens et les élus.

« Longue et bonne vie à Moissac » avec l'appui de chacun et la bonne volonté de tous.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 10 heures 45.**

**SIGNATURE DES ELUS PRESENTS ET REPRESENTES A LA SEANCE**  
**D'INSTALLATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2014**

M. HENRYOT, Maire

ROLLET Colette	BOTTA Daniel	GARRIGUES Maïté	CASSIGNOL Michel
BAULU Maryse	HENRYOT Jean- Luc	VALETTE Muriel	CALVI Daniel
VALETTE Jérôme	SAURY Anne- Marie	AJELLO DUGUE Michèle	ESQUIEU Pierrette
FONTANIE Pierre	DELMAS Eliette	HEMERY Christine	PIRAME Michel
ANDRAL Maurice	MAERTEN Fabienne	GASC Fabienne	AUGE Sabine
GARRIGUES Jean-Luc	RICHARD Mathieu	ABOUA Aïzen	GUILLAMAT Pierre
BENECH Gilles	CASTRO Marie	CLARMONT Valérie	NUNZI Jean-Paul
VALLES Gérard	DAMIANI Martine	DULAC Marie- Claude	CHARLES Patrice